

Epidémie de COVID 19 - Coronavirus

Note

18

SGEC/2020/294 25/03/2020

DESTINATAIRES: Directeurs diocésains,

Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION URGENTE AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION: Commission Permanente

Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de

l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Deux erreurs se sont glissés dans la note 17 diffusée hier.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé des nouvelles mesures relatives aux examens et concours.

Cette note ,18 sans reprendre la note 17 dont l'ensemble des dispositions demeurent inchangées, a pour but de corriger deux erreurs et de vous apporter les informations relatives aux examens.

Je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer, le plus rapidement possible, la diffusion de ce message auprès de tous les chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

1. SERVICE D'ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS DE SANTE ET DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

1.1. CORRECTION D'UNE ERREUR AU SUJET DES PERSONNELS CONCERNES PAR LE SERVICE D'ACCUEIL

La volonté de rappeler la procédure d'appel aux enseignants pour assurer le service d'accueil :

- 1) Appel aux enseignants volontaires de l'établissement,
- 2) Appel si besoin à des enseignants volontaires d'autres établissements,
- 3) En cas de nécessité les chefs d'établissement peuvent faire appel à des enseignants n'appartenant ni à la catégorie des enseignants en arrêt pour garder leurs propres enfants, ni aux personnes fragiles.

a fait disparaitre l'indication que ce service d'accueil peut aussi être assuré par des personnels de l'établissement.

Nous confirmons donc que le service d'accueil sur temps scolaire et hors temps scolaire peut être assuré par des personnels des établissements que nous remercions de leur mobilisation.

1.2. CORRECTION D'UNE ERREUR AU SUJET DE LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE CONTAMINATION D'UN PARENT D'UN ELEVE

Un mot est omis dans la phrase relative à la conduite à tenir lorsqu'un l'un des parents d'enfant accueilli est contaminé pouvant rendre sa compréhension difficile.

Nous confirmons donc que l'enfant bénéficiant du service d'accueil dont l'un des parents est identifié comme "cas confirmé" ne peut être accueilli dans un service d'accueil.

1.3. REPONSE DE LA SODEXO SUR LE MAINTIEN DES SERVICES DANS LES ETABLISSEMENTS ASSURANT UN SERVICE D'ACCUEIL

A la suite de l'interpellation de plusieurs d'entre vous, nous avons demandé à la société Sodexo, de faire le nécessaire pour que les prestations fournies aux établissements de l'Enseignement catholique, clients de la société, et assurant un service d'accueil, soient maintenues dans toute la mesure du possible.

Sodexo nous a communiqué le message suivant dont vous pouvez faire état auprès de vos interlocuteurs habituels de la Sodexo si vous êtes un établissement client de cette société.

MESSAGE de la directrice générale du Segment Education aux directeurs régionaux de Sodexo

Demande de reprise d'activité partielle de la part de nos clients privés

Chers toutes et tous,

Certains de nos clients dans l'Enseignement catholique privé sont amenés à rouvrir leurs établissements afin d'assurer un service d'accueil minimum pour les enfants des personnels dédiés à la gestion de la crise sanitaire du coronavirus.

Ils vous demandent ainsi de reprendre nos activités de restauration.

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous et sur vos équipes pour trouver avec nos clients les meilleures solutions pour assurer les services de restauration et de propreté tout en garantissant la santé et la sécurité de tous.

Pour la prestation de restauration, n'hésitez pas à privilégier dans la mesure du possible le recours à un service de repas livrés depuis l'une de nos cuisines ouvertes de proximité.

Je tiens encore une fois à vous dire que je suis fière du travail remarquable de nos équipes et de leur dévouement sans faille pour accompagner nos clients et nos consommateurs dans cette période extrêmement difficile.

Bon courage à tous.

2. REPORT DES EXAMENS ET CONCOURS

Le ministre de l'Education Nationale et la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont décidé de réviser le calendrier ainsi que les modalités d'organisation des concours nationaux prévus au printemps 2020 :

1) Les épreuves des examens et des concours nationaux qui n'ont pas pu se tenir ou qui doivent se tenir dans les prochaines semaines sont reportées à une date ultérieure qui ne pourra intervenir, au plus tôt, qu'à la toute fin du mois de mai.

- 2) A titre exceptionnel pour l'année 2020 et après concertation avec les établissements, les épreuves écrites des concours post-bac permettant d'accéder aux formations sélectives du premier cycle de l'enseignement supérieur sont remplacées par un examen des dossiers académiques des candidats, dans le cadre de la procédure nationale de préinscription via la plateforme Parcoursup.
- 3) Les écrits des autres concours nationaux post-bac, initialement programmés pendant les mois d'avril et de mai, sont reportés et seront réorganisés à partir de la fin du mois de mai. Cela concerne aussi bien les concours d'entrée dans les grandes écoles que ceux organisés au sein des universités pour accéder à la deuxième année des études de médecine.
- 4) Les concours de recrutement de l'Éducation nationale devraient avoir lieu, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, entre juin et juillet. Ils feront l'objet d'une communication spécifique dans les prochains jours.